



**LES CONSTRUCTEURS  
ET AMÉNAGEURS**



*Le Président*

Monsieur Julien DENORMANDIE  
Ministre chargé de la Ville et du  
Logement

Ministère de la Cohésion des  
territoires et des Relations avec les  
collectivités territoriales  
20 avenue de Ségur  
75007 PARIS

Paris, le 19 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Les organisations professionnelles du bâtiment et des travaux publics vous ont alerté sur les conséquences de l'épidémie de Covid-19 et sur les très grandes difficultés que rencontrent à ce stade les entreprises pour respecter et mettre en œuvre, à l'égard de leurs salariés, les procédures de protection sanitaire adaptées à la situation et à leur activité. Il en est de même en ce qui concerne les acteurs de la distribution de matériaux.

Cette situation contraint de très nombreuses entreprises à cesser leur activité, rendant de fait impossible l'approvisionnement et la poursuite des chantiers sur une large part de nos opérations immobilières.

Pour les aménageurs fonciers, les promoteurs immobiliers et les constructeurs de maisons que nous représentons, cette réalité se heurte à la continuité de l'activité du secteur voulue par le Gouvernement. Dans ce contexte, il est indispensable que l'Etat clarifie très rapidement la situation et prenne des mesures rapides, inédites et à la hauteur des enjeux.

Cela suppose d'une part que les organisations professionnelles, les parties prenantes et les ministères concernées et compétents en la matière définissent en urgence les procédures de protection sanitaire permettant l'approvisionnement et la poursuite des chantiers dans les conditions requises vis-à-vis de la santé et de la sécurité des salariés.

Cela suppose aussi que des mesures soient prises dans le cadre du Projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 afin que les différents délais contractuels pour les contrats immobiliers signés avant le 12 mars soient prorogés de droit, et ceci de manière à limiter la charge en matière de justification des éventuels retards engendrés par la situation ainsi que les risques économiques qui en découlent.

Cela suppose enfin, en regard de la fermeture des études notariales annoncée par le Conseil Supérieur du Notariat, de trouver des solutions, à l'appui notamment des technologies numériques, pour permettre la

signature des actes notariés nécessaires à la commercialisation des programmes immobiliers et à la trésorerie des promoteurs.

Je ne doute pas de la très grande attention que vous porterez à nos demandes, qui témoignent du sens des responsabilités et de la mobilisation de toute une filière et des professions qui la composent.

Les enjeux économiques et sociaux liés à la crise que nous traversons sont considérables. Comme vous, les professionnels que nous représentons souhaitent trouver des solutions à celle-ci pour permettre la continuité de leurs activités et ainsi en limiter en tant que de possible les conséquences.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal line that curves upwards at the end.

Grégory MONOD